



NATIONS
UNIES



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(6)/CST/1
17 avril 2003

ORIGINAL : FRANÇAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Sixième session
La Havane, 26-28 août 2003
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	1	2
II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	2 - 28	3

Annexes

I. Liste des documents du Comité.....		8
II. Calendrier provisoire des travaux.....		10

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. L'ordre du jour provisoire soumis pour adoption est le suivant :
 1. Ouverture de la session.
 2. Élection des Vice-Présidents.
 3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
 4. Fichier d'experts indépendants.
 5. Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants.
 6. Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie :
 - (a) *Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie*
 - (b) *Rapport de la première réunion du Groupe d'Experts*
 - (c) *Rapport préliminaire du Groupe d'Experts*
 7. Connaissances traditionnelles.
 8. Repères et indicateurs.
 9. Systèmes d'alerte précoce :
 - (a) *Études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce*
 - (b) *Publication sur les systèmes d'alerte précoce*
 10. Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) et Évaluation du millénaire portant sur les écosystèmes (MA).
 11. Programme de travail du Comité de la science et de la technologie :

Thème prioritaire: synthèse des rapports soumis par les pays Parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols : une approche intégrée
 12. Programme de travail futur du Comité.
 13. Création, si nécessaire, d'un groupe spécial ou de plusieurs groupes spéciaux.
 14. Questions diverses.
 15. Rapport de la session.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Introduction

2. Conformément au paragraphe 7 du mandat du Comité de la science et de la technologie (CST) adopté par la Conférence des Parties à sa première session (29 septembre - 10 octobre 1997) dans sa décision 15/COP.1, « le Comité adopte un programme de travail qui doit être assorti d'une estimation de ses incidences financières. Le programme de travail doit être approuvé par la Conférence des Parties ».

Lieu de la session

3. Le paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification stipule que le Comité de la science et de la technologie se réunit « à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence des Parties ». La sixième session du CST se tiendra donc à La Havane, Cuba, pendant la sixième session de la Conférence des Parties. Selon le calendrier provisoire qui a été établi, la réunion du Comité aura lieu du 26 au 28 août et pourrait, éventuellement, se prolonger jusqu'au 29 août 2003.

Participants

4. Le paragraphe 1 de l'article 24 de la Convention précise que le CST « est un organe pluridisciplinaire ouvert à la participation de toutes les Parties ». En vertu des dispositions du paragraphe 7 de l'article 22, les sessions du CST sont également ouvertes à la participation d'observateurs selon les modalités prévues dans le règlement intérieur.

Documentation

5. Les documents établis pour les cinquième et sixième sessions du Comité sont récapitulés à l'annexe I. Les documents seront distribués selon les procédures normales et ils seront également disponibles sur le site Web du secrétariat à l'adresse Internet suivante : <<http://www.unccd.int>>.

1. Ouverture de la session

6. Conformément à l'article 22 du règlement intérieur de la Conférence des Parties (décision 1/COP.1, de 1997, modifiée par la décision 20/COP.2, du 11 décembre 1998), le Président du CST est élu par la Conférence des Parties parmi les représentants des Parties présentes de façon que chaque région géographique soit représentée équitablement. Cette élection aura lieu à la séance d'ouverture de la Conférence des Parties le 25 août 2003. La sixième session du CST sera ouverte le 26 août par le Président du Comité.

2. Élection des Vice-Présidents

7. Comme prévu au paragraphe 6 du mandat du CST, contenu dans la décision 15/COP.1, le Comité élit ses vice-présidents, dont l'un fait office de rapporteur. Ce paragraphe dispose que : « Le Président et les Vice-Présidents sont élus compte dûment tenu de la nécessité d'assurer une

répartition géographique équitable et une représentation adéquate des pays Parties touchés, en particulier de ceux d'Afrique, et ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs ».

3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

8. Le CST sera saisi de l'ordre du jour provisoire ci-dessus pour adoption. Le secrétariat l'a établi en se fondant sur la décision 16/COP.5, du 12 octobre 2001. Un calendrier provisoire des travaux est présenté à l'annexe II.

Nouvelles recommandations

9. Lors de l'établissement du calendrier des travaux, il a été prévu de consacrer une partie de la matinée du 28 août 2003 à la rédaction du rapport sur les travaux du CST et d'approuver ce rapport, le même jour, dans l'après-midi. Toute nouvelle recommandation pourrait également être examinée par la Conférence des Parties, en séance plénière, le 29 août 2003.

4. Fichier d'experts indépendants

10. Comme il est prévu au paragraphe 2 de l'article 24 de la Convention, la Conférence des Parties doit établir et tenir à jour un fichier d'experts indépendants possédant des connaissances spécialisées et une expérience dans les domaines concernés. Conformément à la décision 15/COP.5, du 12 octobre 2001, le secrétariat a mis à jour le fichier qui est publié, dans sa version actualisée, sous la cote ICCD/COP(6)/8 et ICCD/COP(6)/8/Add.1 (en anglais seulement). Le CST voudra peut-être examiner ce fichier et adresser des recommandations à la Conférence des Parties concernant sa composition et les directives qu'elle pourrait juger bon de donner au secrétariat quant au mode de présentation de ce document.

5. Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants

11. Par sa décision 13/COP.4, du 22 décembre 2000, la Conférence des Parties a pris acte du rapport final sur la première phase des travaux de recensement et d'évaluation soumis par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) au nom du consortium d'organismes partenaires.

12. La Conférence a également pris acte des documents pertinents élaborés à l'intention du Comité de la science et de la technologie à sa quatrième session, y compris le mandat de la deuxième phase du recensement et de l'évaluation qui se déroulera dans la sous-région de l'Afrique australe, et de la proposition présentée par le PNUE au nom des membres du consortium.

13. Gardant à l'esprit les recommandations du Comité de la science et de la technologie à cet égard, la Conférence des Parties a accepté la proposition présentée par le PNUE au nom des membres du consortium. Cette proposition publiée sous la cote ICCD/COP(4)/CST/3/Add.1, a été révisée à la baisse dans le rapport intérimaire du PNUE portant la cote ICCD/COP(5)/CST/3 soumis pour examen à la cinquième session de la Conférence des Parties.

14. Dans sa décision 13/COP.5, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de prendre les arrangements contractuels nécessaires avec le PNUE afin que soit menée à bien la deuxième phase du recensement et de l'évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants. A ce jour, malgré les appels lancés par le Bureau du CST et le Bureau de la Conférence des Parties, comme élaboré dans le document ICCD/COP(6)/CST/8, le secrétariat n'a pas été en mesure d'identifier les ressources nécessaires pour mener à bien cette deuxième phase. Le document du PNUE (ICCD/COP(5)/CST/3) est à nouveau soumis pour examen à la sixième session de la Conférence des Parties. Saisi de ce rapport, le Comité est invité à l'examiner et à adopter toute recommandation qu'il jugera approprié d'adresser à la Conférence des Parties.

6. Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie

(a) Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie

(b) Rapport de la première réunion du Groupe d'Experts

(c) Rapport préliminaire du Groupe d'Experts

15. Dans sa décision 17/COP.5 et son annexe, du 12 octobre 2001, la Conférence des Parties a pris note des communications des Parties sur les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du CST, ainsi que de la synthèse de ces communications établie par le secrétariat dans le document ICCD/COP(5)/3/Add.2. La Conférence des Parties a également tenu compte des résultats, tels qu'ils sont présentés dans l'annexe I du document susmentionné, des vastes consultations qui ont eu lieu entre les groupes régionaux. La Conférence des Parties a adopté les moyens définis par l'annexe à la décision 17/COP.5, notamment la création d'un Groupe d'Experts, pour améliorer l'efficacité et l'efficacé du CST. Conformément à la même décision ainsi qu'à son annexe, les 25 membres du Groupe ont été sélectionnés par le Bureau du Comité de la science et de la technologie. Le rapport du Bureau est contenu dans le document ICCD/COP(6)/CST/INF.1. Le Groupe s'est réuni à Hambourg, Allemagne, du 7 au 10 novembre 2002, afin de revoir son programme de travail, d'identifier ses activités, de développer son plan de travail pour quatre ans, et enfin de décider de la forme d'organisation et de fonctionnement à établir. Le rapport de la première réunion du Groupe d'Experts est contenu dans le document ICCD/COP(6)/CST/INF.2 et son rapport préliminaire dans le document ICCD/COP(6)/CST/3.

7. Connaissances traditionnelles

16. Par sa décision 12/COP.5, du 12 octobre 2001, la Conférence a pris note que les autorités italiennes sont engagées dans la création d'un centre international de recherche sur les connaissances traditionnelles à Matera, Italie, ainsi que dans la réalisation d'un projet pilote de réseau d'institutions sur les connaissances traditionnelles. Elle a invité les autorités italiennes à présenter une proposition révisée pour la réalisation de ce projet pilote en tenant compte des commentaires et des observations formulés par le Comité de la science et de la technologie sur la question lors de sa cinquième session. La proposition du Gouvernement italien figure dans le document ICCD/COP(6)/CST/4.

17. Saisi de ce rapport révisé, le Comité est invité à l'examiner et à adopter toute recommandation qu'il jugera approprié d'adresser à la Conférence des Parties.

8. Repères et indicateurs

18. Par sa décision 11/COP.5, du 12 octobre 2001, la Conférence des Parties a pris note des progrès accomplis par le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) en Afrique, et par des Parties du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et d'autres régions en ce qui concerne la mise au point des repères et des indicateurs, et les a encouragés à poursuivre leurs travaux dans ce domaine.

19. La Conférence des Parties a également encouragé les Parties à mettre au point et à tester des repères et des indicateurs appropriés, en particulier ceux qui visent l'action à l'échelon local et la participation de la société civile, et à rendre compte des résultats au Comité de la science et de la technologie à sa sixième session. Ces rapports sont contenus dans le document portant la cote ICCD/COP(6)/CST/5.

9. Systemes d'alerte précoce

- (a) *Études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce*
- (b) *Publication sur les systèmes d'alerte précoce*

20. Dans sa décision 14/COP.5, du 12 octobre 2001, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de publier et de distribuer sous la forme appropriée, aussi largement que possible, le rapport ainsi que les documents d'information soumis au Groupe spécial sur les systèmes d'alerte précoce. Cette publication est contenue dans le document ICCD/COP(6)/CST/INF.3 distribué aux Parties. Dans la même décision, la Conférence des Parties a invité les Parties à mener à bien, en fonction de leurs possibilités financières et techniques, des études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce en se servant des recommandations du Groupe spécial, et à faire rapport sur l'état d'avancement de leurs travaux au Comité de la science et de la technologie à la session appropriée. Ces études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce sont contenues dans le document ICCD/COP(6)/CST/6.

10. Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) et Évaluation du millénaire portant sur les écosystèmes (MA)

21. Dans sa décision 19/COP.5, du 12 octobre 2001, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de continuer de suivre de près les activités menées dans le cadre de l'Évaluation de la dégradation des terres arides et de l'Évaluation du millénaire portant sur l'écosystème et de faciliter la participation des Parties à ces activités afin que leurs préoccupations soient prises en compte dans les évaluations, et de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces deux initiatives au Comité de la science et de la technologie à sa sixième session.

22. Le document ICCD/COP(6)/CST/7 contient les informations sur l'Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) et l'Évaluation du millénaire portant sur les écosystèmes (MA).

11. Programme de travail du Comité de la science et de la technologie

Thème prioritaire : synthèse des rapports soumis par les pays Parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols : une approche intégrée

23. Dans sa décision 16/COP.5, du 12 octobre 2001, la Conférence des Parties a décidé que la question prioritaire que le Comité de la science et de la technologie étudiera de manière approfondie lors de sa sixième session est la suivante : « dégradation, vulnérabilité et remise en état des sols : une approche intégrée ». La Conférence a invité les Parties à présenter par écrit des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités novatrices relatives au thème susmentionné. Ces études de cas, de 10 pages au maximum, devraient être transmises au secrétariat de la Convention au plus tard quatre mois avant la Conférence des Parties.

24. Une synthèse de ces études a été établie par le secrétariat et figure dans le document ICCD/COP(6)/CST/2.

12. Programme de travail futur du Comité

25. Le CST voudra peut-être réfléchir à la recommandation à adresser à la Conférence des Parties à propos de son programme de travail futur. Il souhaitera peut-être aussi recommander telle ou telle mesure qui lui permettrait de s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités, telles qu'elles sont définies dans son mandat, dans l'intervalle entre les sessions.

13. Création, si nécessaire, d'un groupe spécial ou de plusieurs groupes spéciaux

26. En vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article 24 de la Convention, la Conférence des Parties peut, selon que de besoin, nommer des groupes spéciaux pour lui donner des informations et des avis, par l'intermédiaire du CST, sur des questions particulières concernant l'état des connaissances dans les domaines scientifiques et techniques pertinents. Le CST voudra peut-être envisager de recommander à la Conférence des Parties de créer tout groupe spécial qui pourrait être nécessaire.

14. Questions diverses

27. Le CST voudra peut-être envisager d'adresser une recommandation à la Conférence des Parties sur la question de savoir s'il y aurait lieu d'entreprendre, entre les sessions, d'autres travaux relevant du domaine de la science et de la technologie, et sur la manière de procéder.

15. Rapport de la session

28. Un projet de rapport sur les travaux de la sixième session sera établi pour adoption à la séance de clôture, étant entendu qu'il sera achevé après la session, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS

Documents établis pour la sixième session du Comité de la science et de la technologie

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(6)/CST/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux. Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/COP(6)/CST/2	Programme de travail du Comité de la science et de la technologie. Synthèse des rapports soumis par les Parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols : une approche intégrée
ICCD/COP(6)/CST/3	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie. Rapport préliminaire du Groupe d'Experts
ICCD/COP(6)/CST/4	Connaissances traditionnelles
ICCD/COP(6)/CST/5	Repères et indicateurs
ICCD/COP(6)/CST/6	Systèmes d'alerte précoce. Études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce
ICCD/COP(6)/CST/7	Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) et Évaluation du millénaire portant sur l'écosystème (MA)
ICCD/COP(6)/CST/8	Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants
ICCD/COP(6)/CST/INF.1	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie. Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(6)/CST/INF.2	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie. Rapport de la première réunion du Groupe d'Experts
ICCD/COP(6)/CST/INF.3	Systèmes d'alerte précoce. Publication sur les systèmes d'alerte précoce
ICCD/COP(6)/8 et Add.1	Fichier d'experts indépendants

Documents établis pour la cinquième session du Comité de la science et de la technologie

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(5)/CST/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux. Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/COP(5)/CST/2	Connaissances traditionnelles. Proposition du Gouvernement italien pour la réalisation d'un projet pilote de réseau d'institutions, d'organes et d'experts sur les connaissances traditionnelles
ICCD/COP(5)/CST/3	Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants.
ICCD/COP(5)/CST/4	Systèmes d'alerte précoce. Rapport du Groupe spécial
ICCD/COP(5)/CST/5	Propositions sur la façon de réviser le guide relatif à la présentation des rapports nationaux en vue d'aider les Parties à mieux tenir compte des activités des communautés et des institutions scientifiques dans leurs rapports
ICCD/COP(5)/CST/6	Synthèse des stratégies de communication d'informations et de leur utilisation en vue de susciter les meilleures pratiques de lutte contre la désertification et d'atténuation de la sécheresse
ICCD/COP(5)/CST/7	Repères et indicateurs. Rapport du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) sur leur initiative relative à la mise au point de repères et d'indicateurs
ICCD/COP(5)/INF.6	Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(5)/INF.7	Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) et Évaluation du millénaire portant sur l'écosystème (MA)
ICCD/COP(5)/3/Add.2	Mise en oeuvre de la Convention. Synthèse du rapport sur les moyens d'améliorer l'utilité et l'efficacité du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(5)/5 et Add.1	Fichier d'experts indépendants

Annexe II**CALENDRIER PROVISOIRE DES TRAVAUX**

Mardi 26 août 2003	
10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la session - Élection des Vice-Présidents - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (ICCD/COP(6)/CST/1) - Fichier d'experts indépendants (ICCD/COP(6)/8 et Add.1) - Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants (ICCD/COP(6)/CST/8) - Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du CST <i>Rapport du bureau du CST (ICCD/COP(6)/CST/INF.1)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du CST (suite) <i>Rapport de la première réunion du Groupe d'Experts (ICCD/COP(6)/CST/INF.2)</i> - <i>Rapport préliminaire du Groupe d'Experts (ICCD/COP(6)/CST/3)</i>
Mercredi 27 août 2003	
10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances traditionnelles (ICCD/COP(6)/CST/4) - Repères et indicateurs (ICCD/COP(6)/CST/5) - Systèmes d'alerte précoce <i>Études pilotes sur les systèmes d'alerte précoce (ICCD/COP(6)/CST/6)</i> <i>Publication sur les systèmes d'alerte précoce (ICCD/COP(6)/CST/INF.3)</i> - Évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) et Évaluation du millénaire portant sur l'écosystème (MA) (ICCD/COP(6)/CST/7) 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de travail du Comité de la science et de la technologie <i>Thème prioritaire :</i> <i>Synthèse des rapports soumis par les Parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols : une approche intégrée (ICCD/COP(6)/CST/2)</i>
Jeudi 28 août 2003	
10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
<ul style="list-style-type: none"> - Création, si nécessaire, d'un groupe spécial ou de plusieurs groupes spéciaux - Programme de travail futur du Comité 	<ul style="list-style-type: none"> - Questions diverses - Rapport de la session
Vendredi 29 août 2003	
10 heures - 13 heures	15 heures - 18 heures
À déterminer	- -
